



L'IBP relève la présence de vieux arbres qui offrent des abris favorables à la biodiversité (trous de pics, branches mortes...)

Biodiversité : faire plus mais simple

Évaluer le potentiel d'une parcelle... et l'améliorer.

La biodiversité constitue un enjeu et un atout majeurs pour la santé et la productivité de nos forêts (voir Notre Forêt n° 65 - décembre 2013). Pour l'intégrer à ses décisions le forestier doit savoir facilement comment la favoriser. C'est l'objectif de l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP) qui éclaire le propriétaire sur ses possibilités.

Un outil simple

Réaliser un inventaire exhaustif des espèces composant l'écosystème forestier est très complexe (plus de 6000 espèces dans une hêtraie - RAMEAU 2000). L'Institut pour le Développement Forestier (IDF) a donc développé une méthode d'appréciation indirecte: l'IBP*. Il s'appuie sur **10 facteurs clés** qui impactent fortement la biodiversité forestière:

A. diversité des essences autochtones

B. structure verticale de la végétation (strates)

C et D. densité de gros bois morts sur pied et au sol (Diamètre de 40 cm et plus)

E. densité de très gros bois vivants (Diamètre de 70 cm et plus)

F. densité d'arbres vivants porteurs de microhabitats**

G. présence de milieux ouverts

H. ancienneté de l'état boisé

I et J. diversité des milieux aquatiques et rocheux.

Les 7 premiers facteurs sont plutôt liés à la gestion forestière, les 3 derniers au contexte. La mise en œuvre est **simple et rapide**, par virée ou par échantillonnage (15-20 ha/homme/jour en moyenne). La représentation graphique des facteurs (voir schéma) facilite leur visualisation et leur comparaison.

Utilités et précautions

L'IBP diagnostique:

- la **capacité d'accueil en espèces** d'un peuplement forestier, sans toutefois préjuger de la richesse réellement présente,
- les éléments déjà favorables à la biodiversité et ceux qui pourraient être améliorés par la gestion.

Il complète ainsi la panoplie des outils à la disposition des gestionnaires pour guider leurs choix sylvicoles avant martelage ou pour établir un plan simple de gestion.

Mais l'IBP **ne peut pas** être utilisé:

- pour inventorier les espèces présentes,
- à l'échelle d'un massif forestier; l'IBP s'apprécie à la parcelle et ne peut être aggloméré pour évaluer une propriété forestière, au risque de gommer certaines diversités (peuplements, stations...) et d'en surestimer d'autres (essences...),

- comme une norme, avec un niveau minimum à atteindre puisqu'il varie pour chaque parcelle (sol, histoire...).

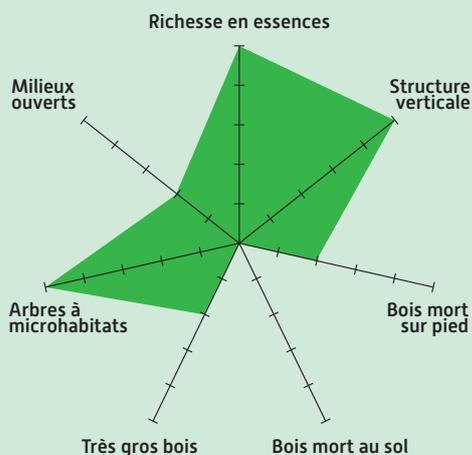
L'IBP est un **outil pratique** d'aide à la décision pour mettre en place une gestion forestière durable et éviter au sylviculteur des surcoûts liés aux dysfonctionnements de l'écosystème forestier. Il apporte en outre un nouveau regard sur nos parcelles en y intégrant des éléments certes moins sylvicoles mais aussi importants pour améliorer leur productivité.

Marc LAPORTE
Ingénieur au CRPF

* Indice de Biodiversité Potentielle (IBP): L. LARRIEU, P. GONIN - Institut pour le Développement Forestier (IDF-CNPF), 2008

** Les **microhabitats** comprennent: les cavités au pied et sur le tronc (à terreau ou non, remplies d'eau, trous de pics), les plages de bois dénudé, les fentes et écorces décollées, les coulées de sève actives, les champignons polypores, les branches charpentières ou cimes récemment brisées, les branches mortes dans le houppier, le gui, le lierre et les lianes.

IBP - 7 facteurs dépendant de la gestion



Exemple parcelle 26 : absence de bois mort au sol

Conseils de gestion pour en obtenir : lors d'une coupe, laisser des houppiers non démantelés, des souches hautes et faire les purges de pied dans la coupe.

Pour en savoir plus:

« Dix facteurs clés pour la diversité des espèces en forêt – Comprendre l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP) » [C Emberger, L. Larrieu, P.Gonin].

Documents pratiques pour établir un diagnostic IBP: téléchargeables sur le site www.crfp.fr/ifc.

Vidéo sur www.crfp-poitou-charentes.fr

Réunions gratuites en 2014 (contact: CRPF au 02 38 53 29 21):

- 24 mai en Yvelines,
- 13 juin en Loir-et-Cher
- 4 juillet en Indre-et-Loire.